

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

(Arrêté du 31 août 2022 – Annexe 3)

Tableau d'allègements de formation au titre d'un diplôme d'Etat du travail social¹

Diplôme d'Etat détenu par le candidat ²	Diplôme d'Etat d'assistant de service social	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeune enfant
BC1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention social	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale	/	/	/	Allègement	Allègement
BC3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale	/	/	/	/	/
BC4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement

¹ Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.

² Les allègements de formation précisés dans le tableau s'appliquent aux titulaires d'un diplôme d'Etat du travail social classé au niveau 5 ou au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.